



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Vendredi neuf du mois de Juin à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vendredi 2 Juin 2023 se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGOM, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Michel SURET, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Eveline CLOTILDE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Gina THOMAR, Alina GORDON, Jacques RAMAYE, Marie-Alice RUSCADE, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Jérôme-Thierry CHOUNI, Justine BENIN, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN

Etaient représentés : MM. Marcelin CHINGAN (Joseph HILL), Sylvia SERMANSON (Pierre PORLON), Rose-Marie LOQUES (Eveline CLOTILDE), Grégory MANICOM (Jean ANZALA), Rosette GRADEL (Sandra SERMANSON), José OUANA, (Nadia OUJAGIR), Pinchard DEROS (Justine BENIN), Hermann SAINT-JULIEN (Yvane RHINAN)

Etait absent : M. Marie-Joël TAVARS, Patrick PELAGE, Seetha DOULAYRAM

Etait absent excusé : M. Bernard RAYAPIN.

Membres en exercice : 35	Membres présents : 23	Membres Représentés : 8	Absent Excusé : 1	Absents : 3
-----------------------------	--------------------------	----------------------------	----------------------	----------------

Le quorum étant atteint, vingt-trois (23) Conseillers étant présents, huit (8) représentés, un (1) absents excusés et trois (3) absents, le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Thierry FULBERT est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Projet «de la terre au musée»

4/DCM2023/57

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la ville du Moule et le Conseil Départemental de la Guadeloupe, s'associent pour mettre en place un projet participatif et éducatif centré sur l'archéologie, « de la terre au musée ».

Considérant que ce projet, piloté par le musée Edgar Clerc et la Direction des Affaires Culturelles et du Patrimoine de la ville, tend à permettre, sur une période de 3 ans, à une trentaine d'élèves du Moule et aux membres de l'association « Eclats de quartiers », de s'initier aux méthodes de fouilles archéologiques.

Considérant que ce chantier de fouille inédit se situera au quartier « derrière le fort », sur la parcelle A0 919 de la zone des 50 pas géométriques et que l'opération est financée à hauteur de 8 000, 00 € par le Contrat de Ville du Moule.

Considérant qu'il s'inscrit dans une démarche scientifique et culturelle participative, faisant intervenir des professionnels des métiers de l'archéologie et de la muséographie au service des enfants, en contexte scolaire ou extra-scolaire, ainsi que des citoyens amateurs.

Considérant qu'il a pour ambition de lier la découverte de l'archéologie des métiers du musée par l'initiation à toutes les étapes de la fouille archéologique et à celles de la conception et de l'élaboration d'une exposition muséale, composée des artefacts qu'ils auront sortis de terre. Que ce n'est donc pas un chantier école de fouilles.

Considérant qu'il entend construire une action participative combinant les deux domaines de l'archéologie et des musées et qu'il s'articulera autour de la fouille d'un site archéologique de bord de mer au Moule, menacé par la montée des eaux (dépotoir colonial) et une exposition au sein du musée Edgar Clerc.

Considérant que le projet « *De la terre au musée* » offrira donc aux participants la possibilité de se réapproprier leur patrimoine et leur histoire, en s'initiant aux techniques de la fouille archéologique et de la post-fouille.

Considérant que par ailleurs, il permettra de valoriser leurs découvertes en concevant et en réalisant une exposition co-construite à partir des objets sortis de terre.

Considérant que le site a été mis à jour suite à une forte houle en octobre 2018 et est depuis suivi de près par le service régional de l'archéologie.

*Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ
Vote à scrutin public*

Article 1 : D'approuver le Projet « de la terre au musée » en partenariat avec le Conseil Départemental de la Guadeloupe ;

Article 2 : D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental ;

Article 3 : D'autoriser ce programme de fouille sur la parcelle A0919 de la zone des 50 pas géométriques ;

Article 4 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique «Télé recours citoyens» (www.telerecours.fr)

Fait à Le Moule, le 09 Juin 2023

Le Maire,



Gabrielle LOUIS - CARABIN
Gabrielle LOUIS - CARABIN